

Les débats suscités par l'intervention de Christelle Gomez ont principalement porté sur trois types de questionnement :

- 1/ la difficulté à appréhender la notion de jeunesse dans toute sa complexité,
- 2/ la difficulté des animateurs et des animatrices professionnelles à voir leur compétence reconnue,
- 3/ la difficulté à fonder un partenariat éducatif et pédagogique avec les divers financeurs de la vie associative.

1/ LA DIFFICULTE A APPREHENDER LA NOTION DE JEUNESSE DANS TOUTE SA COMPLEXITE :

Soulevant la prégnance du terme de jeunesse dans la société contemporaine, les participants ont rappelé la pluralité de définition relative à cette notion. Cette pluralité de définition n'est pas sans poser quelques interrogations : à partir de quel moment devient-on « jeune » et dans quelles conditions cesse-t-on de l'être ? Quelle est la différence entre adolescence et jeunesse ? Qu'entend-on par « jeune adulte » ?

Le passage à l'adultéité a suscité des interventions diverses : celles-ci ont mis l'accent sur la notion de processus permanent fait de ruptures surprenantes et parfois déstabilisantes pour l'environnement proche. Au travers de cette réflexion a été introduite la notion de rites de passage. Une de leurs caractéristiques, dans les sociétés traditionnelles, étaient leur organisation par une communauté d'adultes à destination d'une communauté de futurs « adultes ». D'aucuns rapprochent une partie des comportements juvéniles à risques de ces rites : vitesse excessive en voiture ou en deux-roues, consommation d'alcool... Manifestement ces comportements portent une différence significative avec les rites traditionnels : l'absence des adultes. Peut-être faudrait-il retrouver des espaces communs entre jeunes et adultes où des rites contemporains pourraient s'exercer ?

Enfin des participants se sont attachés à rappeler que la notion de « jeunesse » était à mettre en relation avec le contexte social. Dans une société de pénurie d'emploi, le terme à une connotation peut-être plus infantilisante que dans une société de d'expansion où la connotation est plus dynamique. Cette dimension de la catégorie « jeunesse » ne doit cependant pas cacher des caractères communs que sont le partage d'une culture commune ou le partage d'expériences collectives plus nombreuses que dans d'autres catégories d'âge.

2/ LA DIFFICULTE DES ANIMATEURS ET DES ANIMATRICES PROFESSIONNELLES A VOIR LEUR COMPETENCE RECONNUE

Plusieurs prises de paroles ont souligné la situation paradoxale dans laquelle se trouve les animateurs professionnels chargés des « secteurs jeunes » dans les associations ou dans les municipalités : leur proximité d'âge quasi-générale avec leur public peut être source de confusions pour, particulièrement, des élus locaux qui n'arrivent pas à identifier clairement les compétences professionnelles des animateurs. Ceux-ci ne seraient, de manière caricaturale, compétents que parce qu'ils sont eux-mêmes repérés comme « jeunes ». Leur présence est cependant reconnue comme nécessaire par beaucoup, notamment dans des moments de crise. Les animateurs et animatrices regrettent que la nécessité de leur présence soit juste un moyen d'occuper les « jeunes ». Les valeurs qu'ils portent et leur ambition éducative ne sont pas soutenue de manière suffisamment forte et prêtent même parfois à sourire. La reconnaissance de leur compétence professionnelle semble osciller entre incompréhension du travail quotidien, méfiance d'une trop grande proximité avec les « jeunes » mais affirmation de leur nécessité. Certaines interventions ont également porté sur l'incongruité de ne pas accorder des salaires plus importants à des animateurs et des animatrices en contact avec des publics « jeunes » reconnus comme « difficile ». Peut-être faut-il voir dans ces interventions à la fois le sentiment d'une certaine solitude professionnelle mais aussi l'affirmation d'un engagement professionnel suffisamment fort pour qu'il puisse permettre de questionner l'organisation sociale ? Peut-être également pouvons-nous voir dans ces diverses prises de paroles l'illustration du mouvement de légitimation et de précarisation dans lesquels serait pris les métiers de l'animation ?

3/ LA DIFFICULTE A FONDER UN PARTENARIAT EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE AVEC LES DIVERS FINANCEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE :

Les interventions relatives au partenariat ont mis en exergue le décalage entre les intentions éducatives des acteurs des centres sociaux et les modes de collaboration avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. Chacun des participants a unanimement reconnu la légitimité des ambitions éducatives des diverses collectivités territoriales. Toutefois, les méthodes d'élaboration des politiques, des programmes, des dispositifs concourant à mettre ces ambitions en application paraissent souffrir d'un manque de prise en compte de l'expérience des structures. Les lieux de l'élaboration des politiques éducatives, leur méthode

de construction, les données sur lesquels elles s'appuient, restent somme toute assez mystérieuse aux participants à l'atelier. D'aucuns sont intervenu afin dire leur désarroi ou leur agacement de voir que les centres d'intérêts des financeurs au moment des bilans d'actions réalisées, portent plus sur les traces immédiatement visibles que sur les méthodes pédagogiques mis en œuvre et sur les processus de fond. Une réponse apportée à cette critique insiste sur la confiance qui est faite aux diverses associations dans leur méthode pédagogique et que la diversité de ces méthodes est une des garanties de la dynamique éducative.

Ce débat récurrent met en lumière un intérêt commun : celui de vouloir intervenir sur le fait juvénile. Les diverses réalités professionnelles ou électives induisent des propositions et des analyses différenciées. Peut-être y-a-t-il nécessité de créer des lieux de débats et de réflexion où ces analyses pourraient s'affronter et se transformer réciproquement ?